Reims : Arrivé ivre pour négocier un aménagement de peine, il menace de mort le personnel du tribunal (màj : 6 mois plus tard, il menace des policiers avec un couteau de cuisine)

10/06/2021 à 8h28



10/06/2021

Le 10 octobre 2020, dans l'après-midi, les policiers de Reims sont appelés pour mettre fin à un différend entre voisins. À leur arrivée, l'un des protagonistes s'excite davantage et brandit un couteau de cuisine «à moins de deux mètres » d'un agent. Il s'enferme ensuite chez lui mais Alex Ntah, 23 ans, réapparaît au balcon en menaçant la patrouille : « Je vais chercher le cocktail Mololov ! » L'équipage préfère s'en aller. L'homme est interpellé quelque temps plus tard. Convoqué devant le tribunal pour répondre des outrages et des violences commises sous la menace d'une arme, Alex Ntah ne

vient pas s’expliquer.

Seule carte de visite disponible : son casier judiciaire. « La seule vue des policiers l’énerve car j’ai noté six condamnations en trois ans pour des outrages et des refus de se soumettre aux vérifications », constate la substitut du procureur. Le prévenu allergique à l’uniforme est condamné à quatre mois de prison ferme. Il devra verser 300 euros de dommages-intérêts à chacun des trois fonctionnaires de police qui composaient la patrouille.

L’Union (édition papier)

20/11/2020

Le 9 janvier 2020, Alex Ntah, 23 ans, se présente au tribunal judiciaire de Reims sur convocation du juge d’application des peines pour discuter de l’aménagement d’une condamnation à quatre mois de prison. Premier problème : il arrive à midi alors qu’il était convoqué à 10 heures. Second problème : s’il a oublié d’arriver à l’heure, il n’a pas oublié de boire ; il est complétement saoul.

L’agent de sécurité qui filtre les entrées refuse de le laisser passer. Refoulé à l’extérieur, Alex Ntah s’énerve : «Justice de m… ! Juges de m… ! Fils de p… ! Je vais te niquer I» La suite se perd sur les marches du palais. Sauf que quelques instants plus tard, le porte se rouvre : c’est le prévenu qui revient. Le gardien s’interpose. Nouvelle salve : «Je vais te buter, je vais te fumer, je vais te mettre une balle, je vais t’égorger… » (…). Il est expulsé, les policiers alertés. Ils l’attrapent à côté du palais. Quant à l’aménagement de la peine, c’est vite réglé : la juge l’envoie illico en prison pour purger ses quatre mois.

Libéré depuis, Alex Ntah est revenu cette semaine au tribunal pour répondre de son esclandre au palais mais aussi du recel d’un vélo électrique de 1 500 euros qu’il dit avoir revendu 60

euros. Trois mois de prison pour les outrages et les menaces de mort, un mois ferme pour le recel. Ces deux condamnations sont aménageables, du moins si sa convocation devant la juge d'application des peines se passe mieux que la fois précédente.

L'Union